

Bureau de Conciliation et d'Orientation (BCO)

JUR006

Concilier, prendre des mesures provisoires, mettre l'affaire en l'état d'être jugée,... Cette formation s'adresse au CPH siégeant en BCO et vous permettra d'approfondir le rôle de chacun lors de cette audience. Pour les défenseurs syndicaux, il est nécessaire d'avoir suivi au préalable la formation initiale.

Objectifs

1. Identifier la place du BCO dans la procédure prud'homale
2. Approfondir le rôle des différents acteurs pour chaque mission du BCO

Public Visé

acteurs du procès prud'homal CFDT

Pré Requis

Exercer le mandat de CPH ou défenseur syndical CFDT (avoir suivi la formation initiale)

Objectifs pédagogiques

Identifier la place du BCO dans la procédure prud'homale
Approfondir le rôle des différents acteurs pour chaque mission du BCO

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposés
- Étude de cas
- Travaux de groupe
- Jeu de rôle

Parcours pédagogique

- Saisine et comparution des parties
- Les meilleures conditions pour concilier
- La mise en état
- Les mesures d'instruction
- Les mesures provisoires
- L'ordonnance
- L'orientation

Qualification Intervenant(e)(s)

Animateurs de formation IREFE / CPH

Parcours formation des CPH et défenseurs syndicaux

Méthodes et modalités d'évaluation

exercices individuels ou en groupes

Modalités d'Accessibilité

bâtiment ERP PMR. Nous contacter contact@irefe.fr pour nous indiquer vos besoins spécifiques

Durée

21.00 Heures
3 Jours

Effectif

8 à 14 personnes



Contactez-nous !

Pascal QUINTON
Formateur concepteur, responsable formation

Tél. : 0142038441
Mail : pascal.quinton@irefe.fr